
DÉCRÉTANT UN AMENDEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 203 AFIN
D'HARMONISER LE SECTEUR DE TAXATION

AVIS DE PRÉSENTATION DONNÉ LE.....28 MARS 2011

RÈGLEMENT ADOPTÉ LE.....11 AVRIL 2011

APPROBATION DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES LE.....20 JUIN 2011

AVIS DE PROMULGATION DONNÉ LE.....23 JUIN 2011

ATTENDU QUE la municipalité a adopté son règlement numéro 203 décrétant des travaux d'aqueduc, plus particulièrement pour l'amélioration de sa conduite d'amenée d'eau potable;

ATTENDU QUE l'article 4.2.1 de ce règlement prévoit un secteur de taxation qui, à l'époque, englobait tous les usagers desservis par le réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté son règlement numéro 206 visant le prolongement de son réseau d'aqueduc;

ATTENDU QU'il y a lieu, par souci d'équité fiscale, d'élargir le bassin de taxation prévu au règlement numéro 203, de manière à ce que les nouveaux usagers contribuent aux charges fiscales découlant du règlement numéro 203;

ATTENDU QUE l'article 1077 du *Code municipal* permet, par règlement qui n'est soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de modifier un tel règlement d'emprunt lorsque celui-ci a fait l'objet d'un financement permanent, comme c'est le cas en l'espèce;

ATTENDU QU'un avis de présentation du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil municipal tenue le 28 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOSÉE MARTIN

APPUYÉ PAR : M. GAÉTAN DESMARCHAIS

ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

1.0 OBJET

Le présent règlement a pour objet d'élargir le secteur desservi par le réseau d'aqueduc aux fins de l'imposition d'une taxe de secteur.

2.0 MODIFICATION À L'ARTICLE 4.2.1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 203

L'annexe « C » auquel réfère l'article 4.2.1 du règlement numéro 203 est remplacé par l'annexe « C-1 » joint au présent règlement.

3.0 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À SAINT-UBALDE
CE 11 AVRIL 2011**

Serge Deraspe, directeur général
et secrétaire-trésorier

Pierre Saint-Germain, maire

